

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 MARS 2018

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1060-2018

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

1061-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption des procès-verbaux des séances:

4.1.1. Séance régulière du 19 février 2018

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2018-004	Tourisme Lanaudière	Conseil municipal	Destination Plein Air - Statistiques
2018-005	Hydro Québec	Réjean Gouin	Réservoir Taureau - Données hydriques
2018-006	MRC Matawinie	Conseil municipal	Consultation publiques - Activités forestières
2018-007	MMQ	Conseil municipal	Nouvelle couverture
2018-008	Marie Ève St-Georges	Chevaliers de Colomb	Salle JMB - Taux occupation
2018-009	Ministère Sécurité Publique	Conseil municipal	Nouveau responsable sécurité civile

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

1062-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	129,146.95\$
5.1.2. Salaires	71,880.64\$
5.1.3. Paiement automatiques	61,323.25\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>91,293.26\$</u>
	353,644.10\$

Représenté par les chèques #16688 à #167098.

La trésorerie certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

5.2. Appel d'offres vidange de l'étang aéré #1 - Adjudication

1063-2018

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO # 1117100);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres publié, les soumissions suivantes :

- EFG Excavation Inc
- Marine Internationale Dragage Inc
- Terrapure

ATTENDU QUE les dépenses reliées à l'appel d'offres SEAO # 1117100 sont couvertes en partie par le règlement d'emprunt 618-2017, 110,000\$.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

-D'octroyer le contrat pour la vidange de l'étang #1 au montant total de 152,484.27\$ (50% TVQ incluse) pour la vidange et mobilisation de l'étang #1 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrapure, le tout aux conditions énumérées à l'appel d'offres;

-D'approuver une appropriation du Fond de roulement au montant de 42,484.27\$ à être remboursé sur 10 ans et rembourser à 90% abonnés et 10% l'ensemble.

Adoptée à l'unanimité

5.3. Chemin du lac Taureau – Phase I

1064-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme Beaudoin Hurens pour l'Étude préliminaire de la Phase I du Chemin du lac Taureau en 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité est maintenant prête à entamer les processus de demandes d'aide financières.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de mandater la firme GBI pour la préparation du rapport de concept, estimations budgétaires et accompagnement au montant de 11,000\$ + taxes et appliquer les dépenses aux immobilisations en cours.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Matricule 7371-06-9027 – Maison Longpré

1065-2018

CONSIDÉRANT QUE le terrain de la propriété portant le numéro de matricule 7371-06-9027 a un potentiel récréotouristique et qu'une entente de principe est intervenue entre la Municipalité et le propriétaire pour l'acquisition de cette propriété.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

La Municipalité accepte l'offre de vente de 40,000\$ pour l'acquisition de la propriété portant le numéro de matricule 7371-06-9027 aux conditions suivantes:

1. Un droit d'usufruit en faveur de M. Luc Ferland est accordé à partir de la date de la signature de l'acte de vente pour une période de quatre (4) ans pour le bâtiment accessoire (à l'exclusion du terrain). Le bâtiment accessoire (garage) ne pourra être loué ou occupé à ou par une tierce partie sans le consentement écrit (résolution) de la Municipalité ;
2. 20,000\$ seront versés à la signature de l'acte notarié et la Municipalité fera des versements de 5,000\$ par an sur une période de quatre (4) ans ;
3. Tous les frais reliés à cette transaction sont aux frais de la Municipalité et doivent être appliqués aux immobilisations en cours;

4. D'autoriser Réjean Gouin, maire et Catherine Haulard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité afin de donner plein effet à la présente résolution.
5. De mandater Me Madly Laporte notaire.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

7. Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. C.C.U. - Nomination

1066-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit combler un poste vacant au sein du C.C.U.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de nommer Mme Guylaine Beaulieu au Comité consultatif en Urbanisme selon les critères du règlement de régie du C.C.U.

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7376-87-5131 - Demande de dérogation mineure

1067-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 14, ch. Gouin, a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage ayant une superficie supérieur à celle de l'habitation, ayant une superficie supérieure de 1200 pieds carrés et ayant des murs plus haut que 12 pieds de hauteur, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT le demandeur désire transformer l'habitation existante en garage, et la déplacer afin d'agrandir un garage existant. Le toit sera modifié afin de bien lier les 2 bâtiments et ainsi en faire 1 seul grand garage et le nouveau garage aurait une superficie de totale de 2464 p² et la nouvelle habitation qui sera construite aura une superficie de 1743.5 p²;

CONSIDÉRANT QU'en transformant l'habitation en garage, et en la déplaçant sur une nouvelle dalle de béton, les murs du nouveau garage auront 13' 6" de hauteur au lieu de 12 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de récupérer un bâtiment au lieu de le démolir, que le terrain possède une très grande superficie et que le projet sera très esthétique;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 09 CCU 2018 conditionnellement à ce qu'un écran de végétation soit maintenu entre le garage projeté et la voie de circulation publique.

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 7470-36-4555- Demande d'ajout d'usage

1068-2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisme J.E.H.M. aimerait opérer un "paint ball" dans le secteur du Mont Trinité et qu'il n'y a plus de "paint ball" dans la région et les demandeurs croient que cet activité serait un atout dans la municipalité, principalement pour les jeunes de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE le zonage de la propriété et du voisinage du secteur (zone "Vb", villégiature mixte) permet déjà des activités récréatives ou de loisirs extérieurs ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité rencontre le plan stratégique pour les nouvelles activités récréatives et récréo tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande d'amendement.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

D'AUTORISER les démarches d'ajout d'usage pour la demande 10 CCU 2018 conditionnellement à l'obtention par les demandeurs d'une procuration de la part des propriétaires autorisant les demandeurs à faire des demandes de permis et d'ajout d'usage pour leur propriété.

Adopté à l'unanimité.

7.5. Corporation du lac Taureau - Nominations

1069-2018

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

1. Que les personnes suivantes soient autorisées à signer pour la Corporation du lac Taureau :

Monsieur Réjean Gouin, maire
ou
Monsieur Richard Gilbert, conseiller

ET

Mme Catherine Haulard, directrice générale
ou
M. Claude Benoit, Directeur général adjoint

Que la présente résolution soit jointe à la demande d'admission des différents folios existant et /ou à venir.

2. Nominations du c.a. :
 - a. M. Réjean Gouin, maire
 - b. Francis Lacelle, Conseiller
 - c. Richard Gilbert, Conseiller
 - d. Louis-David Coutu, Conseiller
 - e. Gilles Sénécal, Conseiller
 - f. Mme Claire Pilon
 - g. Mme France Chapdelaine
3. La présente résolution annule toutes autorisations et nominations antérieures.

Adopté à l'unanimité.

7.6. Matricule 7682-80-1977 - PIIA

1070-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 250, ch. Bordeleau a déposé une demande de permis d'agrandissement conforme à la réglementation PIIA dans la zone Va-4;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de permis.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser la demande de permis 13 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité.

7.7. Matricule 7779-46-4476 le chemin de l'Entente (lot 1-487, bloc 1, canton de Masson - PIIA

1071-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au le chemin de l'Entente (lot 1-487, bloc 1, canton de Masson) a déposé une demande de permis de construction conforme à la réglementation PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de permis.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser la demande de permis 14 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité.

8. Avis de motion

8.1. Avis de motion - Règlement 631-2018 (Logements sous-sol Ca-1)

1072-2018

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 631-2018 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par M. François Dubeau qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif aux logements aux sous-sol dans la zone Ca-1.

9. Adoption des règlements

9.1. Règlement d'emprunt 629-2018 (1.5M Infrastructures 2018)

1073-2018

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du règlement d'emprunt 629-2018.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement d'emprunt 630-2018 (83,000\$ Sécurité publique)

1074-2018

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Adoption du règlement d'emprunt 630-2018.

Adopté à l'unanimité

9.3. Règlement 622-2018 (Logements complémentaires)

1075-2018

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu :

D'ADOPTER le 2^{ième} projet de règlement 622-2018 (Logements comp).

Adopté à l'unanimité

9.4. Règlement 626-2018 (Stations services CM4)

1076-2018

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

D'ADOPTER le 2^{ième} projet de règlement 626-2018 (Stations services CM4)

M. François Dubeau se retire du vote.

Adopté à la majorité.

9.5. Règlement 620-2017 (Carrières)

1077-2018

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du règlement final 620-2017.

Adopté à l'unanimité

9.6. Règlement 621-2017 (Taux occupation sol)

1078-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du règlement final 621-2017.

Adopté à l'unanimité

9.7. Règlement 623-2017 (Certificat conformité - Installations sanitaires)

1079-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption du règlement final 623-2017 (Certificat conformité - Installations sanitaires).

Adopté à l'unanimité

9.8. Règlement 631-2018 (Logements sous-sol Ca-1)

1080-2018

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau

Adoption du 1^{er} projet de règlement final 621-2018 (Logements sous-sol Ca-1).

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs

10.1. Rassemblement des camionneurs 2018

1081-2018

ATTENDU QUE le Rassemblement des camionneurs de Saint-Michel-des-Saints aura lieu 23 juin 2018.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

- Les organisateurs devront fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'évènement d'ici le 1 juin 2018. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2,000,000\$ par réclamation pour les évènements du 23 juin 2018 sur les propriétés appartenant à la Municipalité;
- La Municipalité confirme l'apport gratuit :
 - 15 x Bacs poubelles noires
 - 5 x Bacs recyclage bleus
 - 1 x Conteneur 8 verges
 (Les organisateurs devront nettoyer les terrains et vider les bacs dans le conteneur à la fin des activités)
 - Prêt des barrières et cônes de circulation disponibles
 - Accès à la patinoire municipale (jusqu'à 18h00)
 - Dérogation autorisée pour les roulottes à des fins de séjours temporaires sur le terrain du parc des Loisirs (vendredi le 22 juin à dimanche le 24 juin). Vendredi le 22 juin les roulottes doivent être dans la section du terrain de soccer seulement (pour ne pas perturber les activités de la Fête Nationale)
- Le stationnement (sans frais de permis) des roulottes à des fins de séjours temporaires sur les terrains privés pendant le Rassemblement des Camionneurs est autorisé pour la période du vendredi le 22 juin à dimanche le 24 juin
- D'autoriser la vente d'alcool jusqu'à 19h00 le 23 juin 2018 à un point de vente
- D'autoriser la fermeture de la rue Brassard (entre Chagnon et Durand) la rue Matawin (entre Durand et St-Michel), la rue Boucher et la rue Beauséjour le 23 juin entre midi et 16h00.

Adoptée à l'unanimité

10.2. Rendez Vous Country 2018

1082-2018

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver la dépense de 5,000\$ (g/l 02-622-00-499) pour le programme publicitaire du Rendez Vous Country 2018.

Adoptée à l'unanimité

10.3. Fête Nationale - Autorisations

1083-2018

ATTENDU QUE les festivités de la Fête Nationale auront lieu le 23 juin 2018 au Parc des Loisirs.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- D'autoriser la tenue des festivités de la Fête Nationale au Parc des Loisirs avec vente d'alcool, nourriture, feu d'artifices et de joie; spectacle et activités pour enfants ;
- D'approuver la location des équipements prévus et la sécurité (service incendies) ;
- De mandater Loisirs St-Michel Inc à organiser les activités ;
- De confirmer que l'entrée au site est gratuite.

Adoptée à l'unanimité

10.4. Weekend SPLASH 2018 - Autorisations

1084-2018

ATTENDU QUE le conseil désire organiser des festivités reliées aux activités aquatiques le 28 juillet 2018.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- D'approuver la location des équipements prévus et la sécurité (premiers répondants et service incendies);
- De mandater Loisirs St-Michel Inc à organiser les activités du samedi 28 juillet 2018 en bordure de la rivière Matawin;
- D'autoriser la fermeture de la rue Brassard (entre les rues St-Michel et Guy Gauthier) entre 18h00 et 23h00;

- D'autoriser la vente d'alcool et de nourriture sur le terrain de l'Hôtel de ville et la tenue d'un spectacle à l'église en soirée (CLCC);
- De confirmer que l'entrée aux sites est gratuite.

Adoptée à l'unanimité

10.5. Plage municipale – Sauveteurs 2018

1085-2018

CONSIDÉRANT QUE le Centre aquatique a présenté à la Municipalité une offre de services pour surveiller la plage municipale durant la saison estivale 2018.

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Richard Gilbert

D'OCTROYER le contrat de surveillance 2018 de la plage municipale au Centre aquatique de Joliette au montant de 9,785.06 + taxes et frais de déplacements, selon les termes du contrat et appliquer la dépense au g/l 02-701-40-451.

Adopté à l'unanimité.

10.6. AMISK Aventure – Location emplacement (Pointe Fine) 2018

1086-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

DE CONFIRMER l'octroi d'une permissions pour l'installation, près de la descente Pointe Fine, d'un quai (12 x 1.85 mètres maximum) et une passerelle (3.7 mètres) le tout selon les règlements en vigueur et aux frais du locataire pour un montant de 1,000\$ taxes incluses pour la saison estivale 2018 (2 versements égaux (1^{er} à l'installation des infrastructures, 2^{ieme} à la fin de la saison 2018)). Le locataire dégage la Municipalité de tous dommages, réclamations, bris, etc et devra détenir les assurances requises.

Adoptée à l'unanimité

10.7. Vignettes 2018

1087-2018

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter la grille de tarification suivante pour 2018 :

		Résident *	Non- résident	Camping
Vignette annuelle	Sécurité, descente / remontée et stationnement	50 \$	150 \$	75.00 \$
	Sécurité et 1 descente / remontée		70 \$	
	Sécurité seulement	25 \$	50 \$	40.00 \$
1 journée	Sécurité, descente / remontée et stationnement	10 \$	35 \$	10.00 \$
Camping journées supplémentaires	2 à 3 jours (Sécurité, descente / remontée et stationnement)			10.00 \$
	4 à 16 jours (Sécurité, descente / remontée et stationnement)			20.00 \$
Stationnement	1 jour - voiture ou voiture + remorque	gratuit	10 \$	10.00 \$
	1 jour - moto	gratuit	5 \$	20.00 \$
	Vignette annuelle	gratuit	30 \$	
Station de vidange**	Bateau	10 \$	20 \$	
	Bateau maison	25 \$	35 \$	
*Résident : Vous devez obligatoirement présenter une preuve de résidence, permis de conduire et/ou compte de taxe.				
** Situées aux débarcadaires de la Baie Dominique et Pointe-fine				
Les fonds amassés serviront à l'AMÉLIORATION de la SÉCURITÉ NAUTIQUE et des AIRES DE REPOS sur l'ensemble du lac Taureau				

Adoptée à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

13.1. Premiers répondants Niveau I – Rémunérations

1088-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'autoriser la rémunération suivante pour le département de Premiers répondants Niveau 1:

1. Primes de garde :
 - 12.50\$ (Garde de 12 heures (soir/nuit) du lundi au vendredi)
 - 25.00\$ (Garde de 24 heures (samedi et dimanche))
2. Taux horaires seront les mêmes que ceux prévus au département des Incendies
3. Le Premier répondant ne peut occuper deux gardes simultanées (Incendies et Premiers répondants)

Adoptée à l'unanimité

13.2. Sécurité Incendie - Rémunérations

1089-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser la rémunération suivante pour le département de la Sécurité Incendies:

1. Primes de garde :
 - 12.50\$ (Garde de 12 heures (soir/nuit) du lundi au vendredi)
 - 25.00\$ (Garde de 24 heures (samedi et dimanche))
2. Le pompier ne peut occuper deux gardes simultanées (Incendies et Premiers répondants)

Adopté à l'unanimité.

13.3. Schéma de couverture de risques – MRC de la Matawinie

1090-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Dépôt et acceptation du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2017 pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adoptée à l'unanimité



14. Administration

14.1. Matricule 7880-24-7434

1091-2018

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'appui pour l'achat de la propriété portant le numéro de matricule 7880-24-7434 détenue par le MERN.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'appuyer les démarches de Mme Sylvie Gariépy et M Claude Dumont auprès de la MRC de la Matawinie pour la vente de la propriété située au 40, chemin des Érables.

Adopté, à l'unanimité.

14.2. Auberge du lac Taureau – Appui

1092-2018

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'appui pour l'obtention d'un bail emphytéotique ou options d'achats, droits de sentiers et baux pour bâtiments de la propriété adjacente à l'Auberge du lac Taureau détenue par le MERN.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'appuyer les démarches de l'Auberge du lac Taureau auprès de la MRC de la Matawinie et les ministères concernés pour l'obtention de leurs demandes.

MM Francis Lacelle, Pierre Tardif et Richard Gilbert se retirent du vote.

Adopté à la majorité.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

1093-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

La séance est levée à 21h30.

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière